



INTERIEUR

Paris, le 02 juillet 2015
CTM du 02 juillet 2015

la CFDT vote CONTRE l'inversion des carrières

Le vote à l'unanimité contre le texte proposé par l'administration et qui détermine les modalités de reclassement des fonctionnaires du CEA après avancement de grade, conduira le Ministre à soumettre une nouvelle fois le texte lors d'un prochain Comité Technique Ministériel (CTM) programmé le 16 juillet prochain.

Ralentissement des carrières, report de l'avancement, absence d'évolution indiciaire suite à avancement de grade : la CFDT dit NON!!!!

Il est évident que le cadencement des grilles validées dans le protocole de 2010 par les organisations représentatives, pèse aujourd'hui sur la situation subie par plusieurs milliers de collègues.

Le passage en catégorie B du corps d'encadrement et d'application ayant été appliqué également aux sous-officiers de la gendarmerie nationale, en 2010 par le Ministre de l'intérieur de l'époque, Jean-Marc BAILLEUL et François THOS, siégeant pour la CFDT ont demandé à ce que la DGGN indique lors du prochain CTM la méthodologie choisie pour que les militaires ne soient pas pénalisés.

L'administration ne reviendra pas sur ses positions. Le cas échéant, il faudra envisager des recours administratifs pour les collègues lésés.

Pour la CFDT :

- ✓ **La réussite d'un examen professionnel doit être suivie de l'obtention du grade afférent dans des délais acceptables.**
- ✓ **Les responsabilités supplémentaires qu'induit tout changement de grade doivent être reconnues et valorisées sur le plan pécuniaire.**

CFDT INTERIEUR : Mettre fin aux injustices, construire l'avenir

CFDT INTERIEUR

Fédération Interco

47/49 avenue Simon Bolivar

75950 PARIS cedex 19

Tel : 01 56 41 52 52 www.cfdt-fspc.fr